



**Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques
Section du Finistère**

4, Square Marc Sangnier CS92839
29228 BREST CEDEX 2
Téléphone : 02.98.80.59.12 - 06.78.56.61.04

fo.ddfip29@dgfip.finances.gouv.fr
Site Web : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/029/>

**Formation Spécialisée Santé Sécurité
Conditions de Travail (FSSSCT) du 9 février 2023**

Déclaration liminaire

Concernant le conflit social en cours, les très fortes mobilisations des 19, 31 janvier et 7 février ont démontré la très forte détermination des travailleurs et travailleuses, du public comme du privé, jeunes et retraités, à refuser le projet de contre réforme des retraites présenté par le gouvernement.

A la DGFIP, les agents du Finistère, massivement en grève et dans les manifestations, ont démontré toute leur détermination pour exiger le RETRAIT de ce projet injuste et violent alors qu'il apparaît chaque jour que les prétendues avancées indiquées par le Gouvernement sont en réalité porteuses de régressions sociales.

FO avec l'intersyndicale, appelle toute la population à manifester encore plus massivement le samedi 11 février sur l'ensemble du territoire pour dire non à cette contre-réforme.

Nous sommes réunis aujourd'hui dans le cadre de la tenue de la Formation Spécialisée Santé Sécurité Conditions de Travail, nouvelle instance censée reprendre les prérogatives des ex CHS-CT.

F.O.- DGFIP rappelle aujourd'hui son opposition et sa demande d'abrogation de la Loi de Transformation de la Fonction Publique qui a notamment supprimé les CHS-CT. Les responsables politiques initiateurs de cette contre réforme resteront dans l'histoire de notre ministère et de la Fonction Publique comme les fossoyeurs d'une instance qui a démontré toute sa pertinence dans la protection des agents, et ce, depuis plus de trente ans.

F.O.-DGFIP remercie l'ensemble des acteurs de prévention qui ont œuvré dans le cadre des CHS-CT et souligne l'importance de leur travail collaboratif ces dernières années marquées par l'enchaînement des restructurations et par la crise sanitaire.

Concernant ce début de mandature, **F.O.- DGFIP** se félicite du maintien d'une politique ministérielle de santé et sécurité au travail dont la note

d'orientation doit rester la base, pour fixer les priorités concertées avec les Fédérations et déclinées dans les directions. Cela étant, la mise en œuvre de cette politique dans le cadre du CSA et de la Formation Spécialisée suscitent des interrogations, car à cette heure, ni le règlement intérieur ni la circulaire de fonctionnement n'ont été publiés.

Les interrogations demeurent également en ce qui concerne l'articulation sur 3 niveaux des enveloppes budgétaires : les formations spécialisées ne risquent-elles pas de se voir contrôler par un échelon régional de nature à limiter leurs initiatives locales ?

Concernant les crédits alloués à la Formation Spécialisée Santé Sécurité et Conditions de Travail de la DDFIP29, nous dénonçons pour l'année 2023, l'augmentation de la réserve budgétaire passant de 6 à 9 % !

F.O.- DGFIP rappelle aujourd'hui sa revendication du renforcement du réseau des acteurs de prévention, avec notamment les assistants de prévention dont le rôle central dans la politique de santé sécurité et conditions de travail nécessite autant de moyens : un recrutement en nombre suffisant, du temps nécessaire alloué à leurs missions et une formation optimum pour exercer pleinement leurs missions.

Concernant les Médecins de Prévention, nous revendiquons le maintien et le développement d'un réseau ministériel avec des implantations dans chaque département et des moyens administratifs et techniques leur permettant d'exercer leurs fonctions dans les meilleures conditions.

Nous en appelons à nouveau à l'urgence pour le recrutement d'un Médecin de Prévention au sein de la DDFIP29. Pour **F.O.- DGFIP** le recours à l'échelon régional ne devrait pas s'inscrire sur la durée au regard des besoins de plus en plus prégnants sur le terrain, l'avis médical et notamment la consultation au plus près des agents restant primordial !

Dans le prolongement de nos précédentes interventions nous vous interrogeons à nouveau Monsieur le Président : avez vous aujourd'hui des réponses du Secrétariat Général du Ministère de nature à répondre à notre revendication de remédier à cette vacance fort préoccupante d'un Médecin de Prévention dans notre département ?

Nous reviendrons en séance sur l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour de cette Formation Spécialisée Santé Sécurité Conditions de Travail et nous y porterons nos légitimes revendications.